

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 116

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« son exercice professionnel »,

les mots :

« l'exercice de sa profession ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.